

 <p>Direction Régionale de l'Industrie, De la Recherche et de l'Environnement</p>	<p align="center">COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE</p> <p align="center">CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (CSDND) DE DOMQUEUR</p>	
	<p align="center">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 février 2008</p>	
<p>Lieu : CSDND de DOMQUEUR</p>	<p>Rédacteur : Vincent DELANNOY Date : 29/02/2008</p>	<p>Mise à jour :</p>

PARTICIPANTS

Sous-Préfecture d'ABBEVILLE :

M. Bernard FLORIN – Secrétaire Général

Représentants des collectivités territoriales :

Mme. Florence LORIDAN – conseillère municipale de DOMQUEUR
M. Michel LUCE – maire de BUSSUS BUSSUEL
M. Pierre BILLARD – adjoint au maire de DOMQUEUR
M. Michel MASSON – conseiller municipal de DOMQUEUR
M. Emmanuel SHORDERET – maire de DOMQUEUR
M. Serge DUCROCQ – maire de GORENFLOS
M. André RIMOLDI – adjoint au maire de BUSSUS BUSSUEL
M. James HECQUET – Vice président du Sivom d'Ailly le Haut Clocher

Représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Mlle Séverine CUNCHE – DRIRE Picardie
M. Vincent DELANNOY – DRIRE Picardie
M. Jean-Louis LEMAIRE – DDASS

Représentant du propriétaire du terrain :

M. Hubert DE MAZELLE

Représentants de l'exploitant :

M Jean-Pierre BOINET – SAS BOINET
M. PRUNAUD – SITA Normandie Picardie
M. Philippe BOUCHER – Bureau d'étude ATE DEV

ORDRE DU JOUR :

1. Evolution de la SAS BOINET
2. Approbation du CR de la réunion du 17 avril 2007
3. Rapport d'exploitation 2007
4. Présentation par l'exploitant des travaux projetés sur le site pour 2008
5. Questions soulevées par la CLIS

La séance est présidée par M. FLORIN, secrétaire général de la sous-préfecture d'Abbeville, qui ouvre la séance à 14h35.

1. Evolution de la SAS BOINET

Le 10 décembre 2007, la SAS BOINET a été reprise par la société SITA Normandie Picardie, filiale du groupe Suez Environnement.

L'actionnariat a donc changé mais le responsable d'exploitation et l'interlocuteur principal reste M. Jean-Pierre BOINET.

2. Approbation du CR de la réunion du 17 avril 2007

Le CR a été approuvé à l'unanimité.

Observations des membres de la CLIS :

a) Lixiviats

M. BOINET précise que le traitement des lixiviats se fait toujours au moyen d'une station mobile. Cependant, la mise en route de la nouvelle alvéole et la pluviométrie importante ont obligé la société à faire appel à un prestataire extérieur pour le traitement des lixiviats, l'unité mobile de la société étant utilisée sur le site de MONS BOUBERT.

Des analyses sont effectuées régulièrement par un laboratoire extérieur. Certains paramètres sont contrôlés en continu.

b) Gaz

Un dysfonctionnement au niveau de la torchère s'est produit au mois d'août 2007 entraînant des problèmes d'odeurs principalement pour les habitants des communes de GORENFLOS et ERGNIES, situées dans l'axe des vents dominants.

M. DUCROCQ souhaiterait que la société BOINET informe les mairies lorsqu'un problème de ce type survient et souhaite savoir s'il est possible de mettre en place un suivi permanent sur la torchère.

M. BOINET indique qu'un suivi automatique peut être mis en place mais qu'aucune liaison extérieure ne sera possible du fait du réseau téléphonique (impossible à l'heure actuelle d'avoir 4 lignes sur site).

M. PRUNAUD précise que si un incident se passe le week-end la société extérieure intervenante sur la torchère ne pourra réparer que le lundi.

M. LEMAIRE demande la mise en place d'un réseau de nez chez les habitants alentours.

M. HECQUET suggère à M. BOINET de contacter directement les mairies afin que celles-ci lui adressent les noms des personnes pour le suivi.

Mlle CUNCHE souhaite savoir si la ou les source(s) des odeurs a (ont) été identifiée(s) sur le site.

M. BOINET indique qu'aucun diagnostic a été effectué mais qu'une cartographie a été faite : les odeurs viennent des alvéoles en cours d'exploitation.

Mlle CUNCHE rappelle à l'exploitant qu'il a l'obligation de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles en matière de prévention des nuisances olfactives.

M. BOINET précise que pour atténuer les odeurs, la société procède à un recouvrement deux fois par semaine des déchets. (milieu et fin de semaine)

c) Rongeurs

La société BOINET fait intervenir une société de dératisation une fois par mois sur le site et distribue du raticide aux communes alentours.

d) ISO 14001

Le site a été certifié en mars 2007.

3. Rapport d'exploitation 2007

Le rapport d'exploitation 2007 est en cours de finalisation par le bureau d'étude ATE DEV et n'a pu être transmis aux membres avant la tenue de la commission. M. BOUCHER expose les principaux points du rapport.

3.1 Répartition des tonnages

43 500 tonnes ont été amenées sur le site de Domqueur en 2007 dont 9357 tonnes provenant d'autres départements, principalement le Pas de Calais et la Seine Maritime.

Mlle CUNCHE souhaite connaître le tonnage des déchets provenant de Mons Boubert.

M. BOINET indique que cette distinction n'a pas été faite.

3.2 Phasage d'exploitation

- Le stockage de déchets dans l'alvéole n°8 s'est terminée en 2007.
- L'alvéole n°9 est en cours d'exploitation. Sa mise en service a été précédée d'une déclaration à l'Inspection des Installations Classées (DDASS) en décembre 2007.
- Les derniers déchets stockés à l'époque de la SIVOM vont être repris et stockés dans l'alvéole n°9.

3.3 Analyse des eaux souterraines

Deux prélèvements d'eau ont été effectués en juin et décembre 2007 par un bureau d'étude externe.

Les teneurs en potassium sont redevenues inférieures aux valeurs guide. Deux paramètres sont supérieurs aux seuils : la turbidité et le calcium.

Les teneurs en métaux lourds sont inférieures aux seuils réglementaires.

M. BOUCHER précise qu'aucune analyse n'est effectuée sur le paramètre phosphore.

Mlle CUNCHE souhaite connaître l'implantation des piézomètres.

M. BOUCHER indique que trois piézomètres sont utilisés : l'un en aval, l'un en amont et le dernier sur le site même. Il est à noter que les analyses ne montrent aucune différence entre les piézomètres amont et aval.

M. LEMAIRE indique que les communes sont averties à chaque prélèvement d'eau.

4. Présentation par l'exploitant des travaux projetés sur le site pour 2008

4.1 Fermeture et mise en place du dégazage sur l'alvéole n°8

4.2 La société BOINET va déposer pour septembre 2008, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter afin d'obtenir l'extension du site sur environ 15ha.

M. HECQUET évoque la possibilité d'évolution du type de déchets réceptionnés sur site : DEEE, mise en place d'une déchetterie, produits pharmaceutiques.

M. LEMAIRE indique que le traitement des DASRI est très spécifique et ne conviendrait certainement pas pour le site de Domqueur.

M. BOINET n'est pas opposé à une évolution des déchets réceptionnés sur le site. Une concertation avec la Communauté de Communes est cependant nécessaire.

M. LEMAIRE indique que la CLIS doit être informée de l'étude d'impact contenue dans le futur dossier de demande avant son dépôt en Préfecture.

M. FLORIN indique donc qu'une CLIS spécifique se tiendra afin d'informer les membres de la CLIS de l'étude d'impact.

Après vérification, les dispositions prévues dans ce cas par l'article L 512-19 du Code de l'Environnement sont insérés dans le compte rendu :

« Pour les installations de stockage de déchets, l'étude d'impact est soumise, pour avis, avant l'octroi de l'autorisation d'exploiter, à la commission locale d'information et de surveillance intéressée, lorsqu'elle existe, ainsi qu'au conseil municipal de la commune d'implantation. »

Ainsi, la CLIS devra donner son avis sur l'Etude d'Impact après que le dossier de demande d'autorisation ait été jugé recevable.

5. Questions soulevées par la CLIS

5.1 M. HECQUET souhaiterait que la CLIS se réunisse en avril-mai afin de pouvoir consulter le rapport d'activité avant la tenue de celle-ci.

Les membres de la CLIS approuvent cette proposition.

5.2 M. LUCE souhaite connaître l'état d'avancement des plantations suite à la perte de nombreuses boutures.

M. BOINET indique que la société d'aménagement paysager est débordée mais devrait intervenir prochainement.

5.3 M. FLORIN évoque un problème de visibilité d'un point blanc sur le site lorsqu'on se trouve en un point élevé aux alentours.

M. BOINET indique que le chapiteau blanc mis en place pour l'installation du traitement des lixiviats en est l'origine. Il précise que cette installation n'est présente que pendant un mois.

La date de la prochaine réunion est fixé au jeudi 7 mai 2009 à 14 H 30 au CSDND de DOMQUEUR.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 15h50.